



Le Grand Murin est l'une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Il mesure 6 à 8 cm mais son envergure (ailes déployées) peut aller jusqu'à 45 cm. Il se reconnaît par ses grandes oreilles. Son pelage est de couleur gris-brun à l'exception du ventre et de la gorge, de couleur gris-blanc.

Cycle biologique

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an. Les jeunes naissent durant le mois de juin et commencent à voler à un mois. Ils sont sevrés vers six semaines. L'accouplement a lieu dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. Durant la période de reproduction, le Grand Murin peut former des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, composées essentiellement de femelles.

Habitats privilégiés

Les terrains de chasse sont situés dans des zones de forêts présentant peu de sous-bois, des prairies fraîchement fauchées, ou encore au niveau de pelouses où la végétation buissonneuse est rare. L'été, le Grand Murin niche principalement sous les toitures, dans les greniers, mais aussi dans les grottes et les caves des maisons. L'hiver, il hiberne dans des cavités souterraines dont la température est comprise entre 7 et 12 °C et l'hygrométrie est élevée.

Répartition géographique

L'aire de répartition du Cuivré des marais est morcelée depuis la France jusqu'à l'est de l'Asie. En France, les populations sont souvent très faibles et très localisées. Au niveau du site de la ZSC, elles sont concentrées sur les secteurs est.

Menaces

Les risques de disparition de l'espèce sont principalement liés à :

- la raréfaction des sites de reproduction suite à des rénovations,
- la compétition avec des oiseaux pour les gîtes de reproduction,
- la disparition progressive des habitats favorables à la chasse et notamment les prairies de fauche,
- les dérangements dans les gîtes d'hibernation.

Préconisations de gestion

De façon à assurer la préservation de l'espèce au niveau de la ZSC, plusieurs actions peuvent être menées comme :

- la protection des gîtes de reproduction,
- la mise en place de corridors entre les milieux ouverts (zones de chasse) et les secteurs urbains (gîtes),
- la limitation de l'emploi d'insecticides et de vermifuges à longue période d'action pour le bétail,
- le maintien de la gestion extensive des prairies,
- l'information du public.